

**ÉLECTIONS**  
**2018**

# POUR ÊTRE RECONNU ET AGIR AVEC LA CFDT !

**sgen**  
**Cfdt**

## CAPL DES PROFESSEUR·ES AGRÉGÉ·ES DE MAYOTTE

### Ce que le Sgen-CFDT peut faire pour vous :

- obtenir une **véritable reconnaissance** de toutes vos tâches et compétences,
- **vous défendre** et vous accompagner à chaque étape de votre carrière,
- lutter pour l'**amélioration de vos conditions de travail** et l'**accompagnement** aux difficultés du métier,
- **contrôler** les décisions de l'administration pour une **défense individuelle et collective équitable, efficace, transparente et sans clientélisme**.

### Ce que le Sgen-CFDT revendique pour vous :

- **Mutations** : une meilleure prise en compte de votre situation personnelle, dans le respect de règles collectives claires, transparentes et équitables,
- **Promotions** : l'accès de chaque agrégé·e au dernier échelon de la Hors-Classe et un accès plus large à la classe exceptionnelle.
- **Accompagnement** : les enseignant·es, individuellement et collectivement doivent pouvoir solliciter un accompagnement professionnel.
- **Formation continue** : un accès facilité au Compte Personnel de Formation (un acquis CFDT), aux congés de formation ou de mobilité.
- **Fin de carrière** : une adaptation du temps de service et la prise en compte d'autres missions (coordination, ingénierie pédagogique, tutorat).
- **Situations médicales et handicap** : la reconnaissance de toutes les situations médicales, des moyens pour l'adaptation rapide des postes et du reclassement.



## [ Profession de foi AGREGES ]

### **Elections aux commissions administratives paritaires des professeurs agrégés Résister, revendiquer, reconquérir**

**Je vote *FO* pour défendre mon statut de professeur agrégé,  
élire des représentants qui défendront avec détermination mes droits et mon statut national.**

#### **► Alerte sur ma carrière et mon salaire !**

La réforme de la carrière, de la rémunération et de l'évaluation (PPCR) a été présentée comme une reconnaissance de l'investissement personnel devant se traduire sur mon bulletin de paye. En réalité, elle ralentit ma carrière (mes 10 premières années de service au rythme le plus lent et 4 ans supplémentaires pour atteindre le 11<sup>ème</sup> échelon). PPCR subordonne mon avancement à une évaluation subjective par compétences et à un avis ministériel définitif. La classe exceptionnelle est réservée à une infime minorité ayant exercé des fonctions particulières. Rien de cela ne compense le gel de la valeur du point d'indice, ni l'augmentation de la retenue pour pension civile. A échelon équivalent, l'écrasante majorité des professeurs agrégés gagnera moins en 2020 qu'en 2010.

#### **Je vote *FO* pour reconquérir**

- *un avancement d'échelon au rythme de l'ancien grand choix,*
- *une notation chiffrée progressive, encadrée par des grilles nationales, des inspections pédagogiques régulières par des IA-IPR ou des IGEN de ma discipline,*
- *l'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000,*
- *l'accès de tous les professeurs agrégés à la hors échelle B avant leur départ à la retraite.*

#### **► Alerte sur mes conditions et mon temps de travail !**

A cause des réformes Chatel du lycée et Vallaud-Belkacem du collège, mes élèves ont de moins en moins d'heures de cours et j'ai en charge de plus en plus de classes dont les effectifs augmentent sans cesse.

A cause de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, l'organisation en contrôle continu des épreuves communes alourdit encore mon temps de travail.

A cause du décret Hamon du 20 août 2014, j'assume des tâches de plus en plus nombreuses et mon temps de présence dans l'établissement a augmenté. On tente même de m'imposer des outils et des méthodes d'évaluation au détriment de ma liberté pédagogique. Professeur principal, on veut m'ajouter encore 30 missions !

#### **Je vote *FO* pour exiger**

- *l'abrogation du décret Hamon qui accroît notre charge de travail au détriment de la transmission des connaissances,*
- *l'abrogation des réformes du collège et du lycée,*
- *le rétablissement de toutes les heures de décharges supprimées par le décret Hamon, de toutes les garanties nationales qu'apportait le décret du 25 mai 1950 pour les agrégés,*
- *le retour à un service de 288 heures pour les PRAG,*
- *la baisse des effectifs par classe et le respect de ma liberté pédagogique.*

#### **► Alerte sur mon statut et ma discipline !**

Le protocole PPCR menace l'agrégation et les disciplines d'enseignement. Il prévoit « *la rénovation des concours* », c'est-à-dire la baisse des exigences universitaires. Sous prétexte de professionnalisation et d'adaptation « *au niveau des qualifications et des compétences attendues* », il prépare une déqualification des professeurs agrégés.

La réforme Blanquer du lycée met les disciplines en concurrence et menace l'existence du diplôme national du Baccalauréat. Elle supprime des milliers de postes à la rentrée 2019.

#### **Je vote *FO* pour obtenir :**

- *le maintien de l'agrégation comme concours de recrutement de haut niveau,*
- *le rétablissement des heures de cours disciplinaires et des postes supprimés,*
- *le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.*